TEXTE n° **358**
« Petite loi »

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

DIX-SEPTIÈME LÉGISLATURE

23 octobre 2026

PROJET DE LOI

de financement de la sécurité sociale *pour* **2027**,

L'Assemblée nationale n'ayant pas adopté la deuxième partie du projet de loi, celui-ci est considéré comme rejeté en première lecture en application de l'article L.O. 111-7-1 du code de la sécurité sociale.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 23 octobre 2026.

La Présidente,
Signé : YAËL BRAUN-PIVET

Voir les numéros : **3211**, **3345**, **3339** et **3354**.